RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 4 avril 1986

approuvant l'inscription à l'inventaire des
bâtiments no 271/272/273/274
parcelles no 4343/4344
sis sur la commune de Genève

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, typologique et architectonique, des bâtiments no 271/272/273/274, sis sur les parcelles no 4343/4344, feuille no 14/CITE, du cadastre de la commune de Genève, inscrits au registre foncier au nom de la NOUVELLE COMPAGNIE DE REASSURANCES ;

attendu qu'il s'agit d'un groupe formé de deux hôtels particuliers, édifiés en 1863, illustrant, par leur aspect et leur architecture néo-classique, le développement survenu dans la seconde moitié du 19e s. sur les terrains libérés par la démolition des anciennes fortifications ;

attendu que ces deux bâtiments occupent tout un îlot, entièrement délimité par des murs et des grilles, largement arborisé, ce qui tend à leur conférer un statut d'ensemble ;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 23 mai 1985 ;

vu le préavis de la commune du 23 décembre 1985 ;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 27 janvier 1986 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9 ; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments no 271/272/273/274, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 14

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de Genève, sect. CITÉ

Echelle 1 : 250

13

o 97i

97h o

N

b

Rue de l'Athénée

o 46

o 46a

272

N°6

4343

271

274

N°8

4344

273

o 45a

o 45u1

o 42

Bld JAQUES - DALCROZE

Cours des Bastions

Helvétique

Boulevard

10

47e2 G.110

426

27 SEP 1984